



FLINS-SUR-SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Philippe Méry. Présents : Nadège Daumard, Patrice Herauld, Michel Dupont, Francine Barbier, Yassir Hatat, Magalie Lemonnier, Bernard Lallemand, Laurent Charbonnier, Sabine Timblène, Jean-Paul Le Corre, Christine Brugial, Aurélie Bauer, Catherine Lozeray, Rachid Zerouali, Gwenaëlle Szarek lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations : Hélène Dupas à Patrice Herauld et Nathalie Delattre à Nadège Daumard

Absent excusé : Christophe Soler (procuration faite sans effet)

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Laurent Charbonnier est élu secrétaire de séance. Monsieur le Maire certifie que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/04/2022 comportant l'ensemble des délibérations retranscrites ci-après a fait l'objet d'un affichage municipal dans les délais légaux. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

1- Adhésion au contrat groupe du CIG pour l'assurance statutaire 2023/2026

2- Cession d'une dépendance 73 rue de Meulan à la SCI ANTONIO

3- Formation des jurys d'assise

4- Acte au Maire de l'exercice de ses pouvoirs délégués

5- Dérogation organisation du temps scolaire à 4 jours

6- Dons et subventions divers

Point sur le travail des commissions et questions diverses

DELIBERATION N° 2022/18

OBJET : Adhésion au contrat groupe du CIG pour l'assurance statutaire 2023/2026

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

En 1992, le Conseil d'Administration a pris la décision de créer un contrat-groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence conformément à la réglementation relative à la Commande Publique. Ce contrat présente l'intérêt d'une mutualisation des risques et garantit aux prestataires d'assurance un « portefeuille clients » pertinent.

L'échéance du neuvième contrat groupe est fixée au 31 décembre 2022. L'actuel contrat compte à ce jour 653 collectivités adhérentes, soit plus de 46 000 agents CNRACL et plus de 2 000 agents IRCANTEC couverts.

En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Aucune collectivité membre du contrat-groupe n'a vu, au cours des huit dernières années son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Enfin, à l'appui de la prestation assurantielle, le CIG veille à ce que le prestataire propose, en complément de la garantie, des services associés permettant aux collectivités de piloter et de maîtriser l'absentéisme (expertise, soutien psychologique, formations...).

La Commune de Flins-sur-Seine soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Présentation de la procédure :

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL ;
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de plus de 30 agents CNRACL ;

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique..).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à **La Commune de Flins-sur-Seine** avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

La Commune de Flins-sur-Seine:

Adhérente au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier à nouveau la procédure engagée par le C.I.G.

Laurent Charbonnier : cette convention couvre quel risque ?

Monsieur le Maire : la couverture santé de la collectivité vis à vis du personnel municipal.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé du Maire ;

VU les documents transmis;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

DELIBERATION N° 2022/19

OBJET : Cession d'une dépendance 73 rue de Meulan à la SCI ANTONIO

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute

cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, Considérant la dépendance sise partie 2 au 73 rue de Meulan appartient au domaine privé communal (parcelle cadastrée AD 45 d'une superficie de 54 m2),

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 23/12/2021,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Flins-sur-Seine évalués par les agents immobiliers,

Considérant la proposition d'acquisition de la SCI Antonio, voisine du bien

Considérant l'inutilité pour la commune de la possession dudit bien,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Sabine Timblène : que va-t-il advenir de la maison Gautier ?

Monsieur le Maire : les projets menés sur la maison Gautier sont indépendants de cette vente.

Gwenaëlle Szarek : peut-on échanger sur le mail de M. Laze sur le projet de cession de la dépendance.

-Le débat s'instaure sur le projet de cession de la dépendance du 73 rue de Meulan-

Catherine Lozeray : je ne comprends pas la fixation du prix à 49 000 € et nous aurions dû faire une annonce publique de vente.

Monsieur le Maire : nous avons suivi l'avis des domaines assorti d'une tolérance de moins 10% et je ne vois pas qui serait intéressé par l'achat de ce local qui est enclavé dans la propriété voisine et sans viabilisation.

Catherine Lozeray : je rappelle que le conseil s'était opposé par le passé à céder la maison Gautier au propriétaire voisin. Nous ne savons rien de ses projets.

Magalie Lemonnier : 54 m2 au sol cela représente une surface suffisante pour un logement et il faut voir l'impact du retrait de la dépendance sur le terrain.

Gwenaëlle Szarek : cela n'impacte pas vraiment la propriété Gautier car la dépendance est collée à la maison voisine.

Magalie Lemonnier : il importe de savoir ce que nous allons faire de la maison Gautier car tous les projets envisagés (musée du maraichage et espace culturel) coutent trop cher à la commune.

Patrice Herault : il faut intégrer le fait que presque toutes les parcelles environnantes sont propriétés de la commune (la poste, le terrain des chevris, 37 rue de Meulan) et qu'il serait dommage de céder la maison Gautier.

Gwenaëlle Szarek : serait-il envisageable d'y faire un logement géré par la mairie ? Le groupe de travail du CCAS réfléchit en ce moment à la possibilité de faire un logement social d'urgence.

Monsieur le Maire : le coût de la remise aux normes en tant que logement n'est pas négligeable.

Magalie Lemonnier : la remise aux normes des logements locatifs pour les bailleurs était déjà un argument de vente des deux immeubles de la rue de l'Etoile.

Patrice Herault : l'argument principal de vente était de soulager les pénalités de la loi SRU.

Yassir Hatat : y a-t'il d'autres personnes intéressées par l'achat de ce bien ?

Monsieur le Maire : pas à ma connaissance et cela me paraît difficilement vendable à quelqu'un d'autre.

Bernard Lallemand : il serait intéressant de se munir d'un schéma directeur pour les logements vacants.

Monsieur le Maire : ce qui est certain c'est que la commission du cadre de vie doit mener une réflexion sur l'ensemble de ce secteur avant de prendre une décision sur la vente de la maison Gautier. Pour ma part, je ne suis pas favorable à sa vente car elle fait partie du patrimoine de Flins-sur-seine (la ferme date de 1830).

Christine Brugial : en tout cas le bâti extérieur a un aspect délabré et fragile.

Yassir Hatat : pour en revenir à la dépendance, il faudra veiller en cas de cession à la destination du bien en matière de permission d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour et cinq voix contre (Hélène Dupas, Sabine Timblène, Aurélie Bauer, Magalie Lemonnier et Catherine Lozeray) :

DECIDE l'aliénation de la dépendance (parcelle AD 45 partie 2 sis 73 rue de Meulan 78410 Flins-sur-Seine ;

DIT que les clauses du cahier de charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;

APPROUVE le cahier des charges et notamment le prix de 49 000 € net vendeur ;

AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

DELIBERATION N° 2022/20

OBJET : Formation des jurys d'assise 2023

Monsieur le Maire rappelle :

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la formation du jury d'Assises 2023 et aux modalités de tirage au sort des jurés,

Vu le Code de procédure pénale,

Il est demandé au conseil municipal de procéder au tirage au sort publiquement, à partir de la liste électorale d'un nombre de six électeurs.

Après les opérations de tirage au sort, la liste des personnes proposées pour être jurés est la suivante :

IDENTITE NOM Prénom	NAISSANCE DATE / LIEU / SEXE	DOMICILIATION ELECTORALE
MBARCHI Nouredine	03/08/1978 à 99 Oujda M	71 rue du Château 78410 Flins-sur-Seine
ENEMBOM EKINDI Minette Epouse GERUSSI	03/01/1981 à 99 Douala F	55 rue de Valence 78410 Flins-sur-Seine
MEGDER Aïcha	07/09/1991 à Poissy F	146 rue des Chevrils 78410 Flins-sur-Seine
RENOUX Marine	18/05/1998 à Neuilly sur Seine F	37 rue de Meulan 78410 Flins-sur-Seine
AUGEARD Sabrina Epouse ALMEIDA	04/07/1978 à Mantes la Jolie F	43 rue Saint Martin 78410 Flins-sur-Seine
JOIGNEAU Sylvaine	03/10/1965 à Versailles F	28 rue Fournier 78410 Flins-sur-Seine

DELIBERATION N° 2022/21

OBJET : Acte au Maire de l'exercice de ses pouvoirs délégués

Evolution des marchés sans formalité préalable :

- Contrat d'un an (renouvelable 3 fois) de capture des animaux errants, transport et gestion de la fourrière avec la société SACPA à compter du 01/07/2022 pour un montant annuel de 2 118,80 € HT.

- Contrat avec la société ARTUS intérim pour la mise à disposition d'agent pour le travail temporaire selon la tarification jointe.
- Convention d'une durée de trois ans avec le CIG Grande Couronne pour la médecine du travail du personnel communal selon la tarification jointe

DELIBERATION N° 2022/22

OBJET : Dérogation organisation du temps scolaire à 4 jours

Le Conseil municipal,

Considérant que le projet de décret sur la liberté des communes donne la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours d'école avec 6 heures d'enseignement par jour,

Vu l'avis de l'association des parents d'élèves après consultation des familles

Vu l'avis des équipes enseignantes des deux groupes scolaires

Francine Barbier : 98% des parents de l'élémentaire sondés ont voté pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire : et 95% des parents de maternelle sondés ont voté pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Donne un avis favorable au maintien de l'organisation du rythme scolaire en semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2022 pour l'école primaire Roger Vassieux et l'école maternelle Charles Vauthier.

DELIBERATION N° 2022/23

OBJET : Dons et subventions divers

Le conseil municipal,

Vu le CGCT

Vu les demandes de subventions présentées

Considérant qu'il ne peut être donné satisfaction à l'ensemble des demandes, le solde de l'article budgétaire étant créditeur à ce jour de 1 290 € pour l'exercice.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix

Décide d'octroyer

<i>Dénomination et adresse de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention en €</i>
Restaurants du cœur (500 € demandés)	500
AS Lycée Van Gogh (90 € demandés)	90
Chambre des métiers et de l'artisanat (45 € demandés)	45

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : les flyers du dispositif voisins vigilants ont été distribués dans la commune.

Au niveau de la sécurité, la réunion de lancement pour l'étude sur la circulation et le stationnement est programmée le 7 juin prochain (avec au programme : l'allée du Château, le Chemin de la Pierre Heurte, la rue de l'orme, la rue Roger Vassieux, le carrefour Rue des Vieilles Granges / rue des Chevris).

Je vous informe que j'ai signé la cession définitive au profit des Résidences Yvelines Essonne des deux immeubles de la rue de l'étoile pour un montant de 948 000 €.

Je vous informe également du recrutement et de la prise de poste au 1^{er} septembre 2022 du nouveau responsable des services techniques ainsi que d'un adjoint en charge spécifiquement de la maintenances des bâtiments et du suivi des chantiers de travaux de construction et de réhabilitation.

La Croix-Rouge nous a informés d'une campagne de démarchage sur la commune du 13 juin au 9 juillet.

Le bureau de vote 2 est complet pour les élections législatives ce qui n'est pas le cas du bureau 1.

En l'absence de Nathalie Delattre, je vous restitue un point d'avancement synthétique qu'elle m'a fait sur la commission environnement et cadre de vie :

- le bassin de la fontaine a été remis en eau*
- des supports vélo sont en cours d'implantation sur la commune*
- journée éco-citoyenne le samedi 23/04 : succès avec la participation de près de 50 personnes avec la participation de 3 éco-gardes, de nombreux enfants accompagnés de leurs familles, de nombreux membres de la section marche de l'ASLC. Les 2 petits camions de la commune ont été largement remplis !*
- 1^{ère} rencontre avec les entreprises flinoises le vendredi matin 13/05. Suite à une première série d'invitations vers les entreprises flinoises, plusieurs d'entre elles, de secteurs très variés, ont répondu positivement. Des échanges fructueux se sont tenus entre les membres de la commission et les entrepreneurs, cela doit permettre d'appuyer l'organisation de certaines opérations comme l'organisation d'un forum emploi, en cohérence avec les demandes des entrepreneurs flinois. Ce type d'échanges va être poursuivi.*

Magalie Lemonnier : fort de cette première rencontre, il est notamment ressorti de l'intérêt des entreprises à la tenue d'un forum de l'emploi.

Laurent Charbonnier : il y a une accumulation de vêtements qui ne sont pas ramassés au pied du point d'apport du Relais sur le parking d'Aldi.

Monsieur le Maire : nous les avons déjà contactés à ce sujet, je vais les relancer. Le problème est que ces containers sont fouillés et vidés.

Sabine Timblène : on retrouve un problème similaire sur le parking Picard avec la benne sur le parking où les gens déposent des ordures.



Monsieur le Maire : nous allons également prendre attache avec les propriétaires des enseignes Picard, la vie claire et le roi du matelas pour savoir pourquoi la benne à gravats subsiste sur leur parking.

Patrice Herault : le responsable des services techniques est parti au mois d'avril et nous pallions au mieux en son absence aux différents travaux à mener au niveau de la commune. Les services techniques ont d'ailleurs eu le renfort d'un nouvel agent spécialisé en maçonnerie ce qui nous permet de réaliser des travaux en régie et de faire des économies. Il s'est déjà occupé de la reprise des chapeaux des murets du parc.

Le vidage de l'étang commence le 2 juin et la semaine suivante, les travaux de reprise des murs du bassin vont démarrer.

Le permis de construire du nouveau bâtiment de stockage est en cours d'instruction, je compte démarrer les travaux à la rentrée.

Le 2 juin également, nous procéderons aux opérations de réception des travaux de construction de la nouvelle micro-crèche et des 2 logements. Les travaux de la voie de désenclavement de la MARPA étant prévus en octobre.

Les commandes pour le rayonnage de la bibliothèque ont été passées et la mise en place est programmée mi-juillet.

Sabine Timblène : mis à part le spectacle de danse, je déplore l'absence d'information sur le site internet de la commune sur les manifestations des associations.

Michel Dupont : je suis à la disposition des sections pour mettre en ligne leurs affiches mais il faut qu'elles me les transmettent.

Sabine Timblène : pourquoi ne refait on pas des classes à l'étage de l'école élémentaire actuelle.

Monsieur le Maire : c'était le scénario n°1 des études de faisabilité mais la structure du bâtiment ne le permet pas et les couts de réhabilitation doubleraient par rapport à de la construction neuve. De plus, un tel chantier sur site occupé n'était pas envisageable pour la continuité de l'école.

Aurélie Bauer : cette solution ne respectait pas non plus le cahier des charges qui prévoyait de regrouper sur le même site et ce afin d'éviter les déplacements des enfants, l'école, le restaurant scolaire et le centre de loisirs.

Yassir Hatat : les travaux d'enfouissement de réseaux électriques ne concernent pas le réseau domestique de la rue ?

Patrice Herault : j'ai posé la question à ENEDIS qui n'a pas prévu de le faire.

Bernard Lallemand : il n'y a pas de panneau de permis de construire affiché sur la maison du 418 rue du Maréchal Foch ou doit se construire le collectif de 9 logements. Ils s'étaient engagés à entretenir le terrain et notamment les haies ce qui n'est pas vraiment le cas notamment sur la partie du terrain qui donne rue de l'étoile.

Yassir Hatat : il y a également un problème de végétation qui déborde sur la voie publique rue Roger Vassieux.

Bernard Lallemand : est-ce qu'une date a été fixée par RTE pour les mesures sur le terrain des Bleuets ?

Monsieur le Maire : non pas encore.

Bernard Lallemand : un arrêté fixant des inter distances d'épandage par rapport aux clôtures riveraines est-il envisageable ?

Michel Dupont : la réglementation est nationale et est de 10 à 100 mètres selon le type d'épandage.

Magalie Lemonnier : je souhaite que soit revu le nombre de semaines de fermeture des centres de loisirs l'été car dans beaucoup de communes les centres ne ferment que 15 jours.

Gwenaëlle Szarek : c'est effectivement un problème pour certaines familles, historiquement la fermeture se justifiait par la pose des congés des agents municipaux ainsi qu'une faible demande des familles sur le mois d'août.

Magalie Lemonnier : où en est-on de l'expertise judiciaire sur la construction de la MARPA.

Francine Barbier : les conclusions de l'expert sont attendues avant la fin juin.

Aurélie Bauer : le terrain situé côte de Paris est à nouveau occupé, qu'en est-il du recours à notre encontre pour le rendre constructible ?

Monsieur le Maire : suite à notre refus légal présenté par notre avocat, la partie adverse n'a pas donné suite et le terrain reste en l'état.

Aurélie Bauer : la distribution des flyers voisins vigilants par la police municipale dans les boîtes aux lettres ne permet pas vraiment le contact avec les flinois. De plus, deux agents à pied et un agent dans la voiture, ça fait une voiture de trop.

Francine Barbier : je réclame plus de présence devant les écoles et à pied.

Nadège Daumard : le pot de départ des agents retraités se déroulera le 31 mai à 18h00 à l'hôtel de ville.

La brocante de Flins a connu un grand succès. Concernant le sport, une journée à la mer est prévue en juin afin de clôturer l'école des sports des séniors et le 22 juin se déroulera la journée olympique au multisport.

Concernant les festivités à venir :

-le 21 juin la fête de la musique avec le concert du groupe Nevada et deux food trucks pour la restauration.

-le 25 juin cumule plusieurs manifestations, l'expo peinture, le tournoi de pétanque et la kermesse des écoles.

-le 3 juillet, concert de la section musique à l'église de Flins.

-au mois d'août, les Yvelines font leur cinéma (date et séance pas encore fixés)

-3 et 4 septembre, fête de Flins, forum des associations, animation d'art floral, feu d'artifice et concert de Cheyenne (finaliste The Voice 2020).

Michel Dupont : sur la communication, le guide du nouvel arrivant est finalisé, le dispositif voisin vigilant est intégré au journal municipal et l'agenda municipal va être distribué.

Au niveau finances, l'exécution du budget suit son cours.

Concernant la signalétique dans la commune, le mobilier va être livré et posé au mois de juin.

Rachid Zerouali : quelles enseignes seront présentes dans l'ancien brico dépôt ?

Monsieur le Maire : un restaurant, une salle de fitness et un destockeur.

Catherine Lozeray : Où en est-on de l'avancement du déménagement de la rue Maurice Berteaux ?

Nadège Daumard : le déménagement est à programmer cet été.

Séance close à 21h00.

Le Maire, Philippe MERY

